

Arrondissement de DUNKERQUE

Canton de WORMHOUT

COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 314/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Toutes les rues de la communes et les voies départementales en agglomération – Sté MIDITRACAGE

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 10 décembre 2025 – de Mme GUILLET Noran-Ashley – de la Sté Miditraçage – Avenue de la Rotonde – Plateforme Multimodale – 59160 LOMME ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour l'entretien de la signalisation sur l'ensemble de la commune.

A R R E T E:

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur chaussée et limitée à 30km/h, au droit du chantier, sur toutes les rues de la commune et les voies départementales (en agglomération), pour la réalisation de travaux de pose de signalétique verticale et horizontale pour toute l'année 2026.

ARTICLE 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux sauf véhicule chantier – pour toutes les rues de la commune et les voies départementales (en agglomération) pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté Miditraçage – Avenue de la Rotonde – Plateforme Multimodale – 59160 LOMME chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire. Elle veillera également à informer la commune d'Herzeele de son arrivée sur son territoire, 48 heures avant par mail.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Mme GUILLET Noran-Ashley de la Sté Miditraçage – Avenue de la Rotonde – Plateforme Multimodale – 59160 LOMME – e-mail : noran-ashleyguillet@miditracage.com

Fait à HERZEELE, le 16 décembre 2025

Le Maire,

S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 16 décembre 2025

Le Maire, S.FRANCKE

